

Sciences, vérité et lobbies - #CamPuS2026

101 min · Parti Socialiste

Alexane Rioux : Bonjour à toutes et tous, je me présente, je suis Alexane Rioux, secrétaire nationale en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, et je suis très contente aujourd'hui d'animer notre table ronde, moment, ici, à Blois, où nous allons évoquer des sujets importants, à savoir le mélange, ou en tout cas la confrontation, parfois, entre les sciences, ou la science, les lobbies et les parlements. Je dis les parlements au pluriel, puisque l'on a la chance d'avoir deux parlementaires avec nous, qui représentent chacun un parlement différent, en l'occurrence, puisque Christophe Clergeau est député européen, Michael Weber sénateur. On a la chance aussi d'avoir autour de cette table Olivier Nicola, qui est, entre autres, premier fédéral de Guadeloupe, Marion Lelouvier, qui est aujourd'hui là pour représenter Claire Toury, qui est la présidente du Conseil économique, social et environnemental, et Rémi Louglier, qui est représentant de France Nature Environnement, vice-président de France Nature Environnement. Décider en politique, c'est toujours arbitrer entre intérêts contradictoires et des demandes parfois légitimes et parfois aussi incompatibles, entre ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas encore, entre ce qui est établi et ce qui est possible. Mais tous ceux qui cherchent à peser sur cet arbitrage ne viennent évidemment pas à la table avec les mêmes moyens. Et c'est là que finalement notre sujet commence. Parce que derrière le mot lobby, que nous utilisons beaucoup, et souvent dans une connotation immédiatement négative, il y a des réalités qui peuvent être très différentes. Des entreprises, des filières économiques, des organisations professionnelles, bien sûr, mais également des associations, des ONG, des syndicats, des groupes qui défendent une cause ou une conviction. Alors, ce qui relève de la représentation normale des intérêts... Qu'est-ce qui relève de la représentation normale des intérêts dans une démocratie ? À partir de quand l'influence devient-elle problématique ? Est-ce finalement une question de méthode, de transparence, de moyens, d'accès aux décideurs ? Et surtout, comment le politique fait-il le tri entre des informations, des expertises et des intérêts qui peuvent parfois lui être présentés exactement de la même manière ? Cette question devient encore plus difficile lorsqu'elle rencontre finalement la science. Les débats sur les pesticides, les nouvelles techniques génomiques, le chlordécone, pour ne prendre que les exemples dont nous allons parler aujourd'hui, ne sont pas seulement des débats scientifiques, ils engagent des choix économiques, environnementaux, sanitaires, sociaux. Ils engagent donc nécessairement des choix politiques. La question qui nous occupe finalement est celle de la capacité de la démocratie à faire des choix. À quelle connaissance peut-on se fier ? Qui les produit ? Qui les finance ? Qui est capable de les contester ? Quels moyens donnons-nous à ceux qui doivent instruire puis prendre la décision ? Là, je vous regarde tous les deux, Christophe et Mickael. Et comment éviter aussi bien que le politique s'affranchisse de la science que de demander à la science de décider à sa place ? Et donc, pour en discuter, nous allons évoquer avec nos intervenants ces différents sujets. On va commencer finalement par d'abord des témoignages. Des témoignages directs, finalement, et de vécu de nos parlementaires, et aussi par Nicolas, qui connaît parfaitement le sujet et la responsabilité des différentes parties prenantes dans le sujet du chlordécone. D'abord, je vais commencer avec Mickael. Mickael, tu as travaillé au sein de l'OPEX sur l'acétamipride. Comment se construit concrètement une expertise parlementaire sur un sujet qui est aussi controversé ? Quels acteurs interviennent et comment leurs arguments arrivent-ils jusqu'au Parlement ? Et finalement, comment distinguer une controverse scientifique, une pression politique et des représentations d'intérêt

? Merci d'abord pour cette table ronde. J'aurais aussi remercier les collègues qui interviennent et vous, toutes et tous, qui êtes intéressés par ce sujet. Je commencerai presque par ce qui est la conclusion. Je pense qu'un des enjeux que nous aurons à l'occasion de l'élection présidentielle l

'année prochaine, c'est la prise en compte des enjeux scientifiques. Et qu'il y a aujourd'hui une contestation, pas simplement en France, mais en Europe, d'une bonne part de l'échiquier politique de ce que la science nous apporte en termes d'éclairage sur les décisions que nous devons prendre. Et je crois que c'est un vrai problème, c'est un vrai danger, c'est un risque énorme. Alors, finalement, je ne devais pas me retrouver dans une situation aussi compliquée et conflictuelle lors de l'examen par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, tel que ça s'est déroulé cette année. Je dois passer par l'élément calendaire pour que vous compreniez bien les enjeux et que vous compreniez bien en quoi le calendrier politique peut parfois heurter des intérêts d'une population en particulier. Là, les intérêts de l'agriculture et comment est-ce que notre santé, puisque là, il s'agit véritablement de la santé humaine, est utilisée par quelques-uns. La Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a décidé, a commandé à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques un rapport sur l'asset à mi-pride suite à la fameuse proposition de loi du plomb 1 qui visait à réintroduire une part des néonicotines en France au courant de l'année 2025, si vous sunez de ce débat -là. Jusque -là, pas de problème. Cet Office parlementaire, qui est composé, apparité par des députés et des sénateurs qui se réunit régulièrement, décide le 10 décembre, lors de la réunion de bureau, de désigner un député et un sénateur après un appel à la candidature pour mener les auditions dans le cadre de ce rapport, de ce rapport scientifique. Je me suis proposé pour, effectivement, le prendre en compte parce que dans l'une de mes fonctions, je suis aussi présent dans la fédération des parcs naturels et régionaux et que les enjeux agricoles sont des enjeux qui me sont chers. Le député qui a été désigné est un député du Rassom -L'International. Et donc, j'apprends au mois décembre que nous sommes tous les deux désignés pour un rapport sur la cétamipride à rendre au courant du mois d'avril. Nous nous retrouvons entre nous, nous commençons les auditions et pour tout vous dire, j'étais très inquiet puisque vous imaginez bien qu'entre un député RN et moi-même, sur ces enjeux -là et sur l'utilisation des néonicotinides dans l'agriculture, forcément, nous ne pouvions pas tomber d'accord. Mais il y avait un espèce de modus suivendi, c'est -à-dire, on prenait acte, tous les deux, de ce que disait la science. Et au fur et à mesure de nos auditions, on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de contestation possible de ce que les scientifiques nous disaient, de l'impact de ces substances sur la santé humaine. Donc, nous avons mené nos auditions. Nous avons... Moi, je le dis parce que je l'avais dit à mes collaborateurs, j'ai même été désespéré d'entendre tous ces scientifiques venus de différents horizons qui nous répétaient inlassablement l'impact de la cétamipride sur la santé humaine, sur la biodiversité. J'ai été catastrophé quand je suis allé dans les Deux-Sèvres à Chizé, au centre du CNRS, où on nous dit que l'acétamipride, qui n'est pas utilisé dans l'agriculture française ou à la marge, est déjà adorce et déjà présente partout, parce que par évapotranspiration, il s'est retrouvé dans les nuages, puis dans la pluie que nous avons qui alimente nos terres. J'ai été catastrophé quand les mêmes scientifiques me disent que dans les poussières domestiques que nous avons dans nos maisons, il y a aujourd'hui, en moyenne, 50 substances nocives sur les 100 testés dans les poussières que vous avez sur vos armoires, dans vos maisons, poussières domestiques, quel que soit le territoire français. J'ai été terrifié de l'impact de plus en plus documenté de l'acétamipride sur la santé, sur le F-tus. Il passe la barrière placentaire. Il y a un effet reprotoxique. Il y a un effet sur le neurodéveloppement, etc. Je m'imaginais bien sûr qu'à la fin, ce rapport ne pouvait être consensuel. Et il était. Quand le 18 avril, nous devons porter ensemble les conclusions de ce rapport, le député du Rassemblement national et moi-même étions d'accord, à la fois sur les conclusions, pas toujours sur la prise en compte politique par la suite, mais sur les conclusions de ce rapport, nous étions d'accord. C'est là qu'il y a un problème. Parce que parallèlement, ce qu'on n'avait pas anticipé, et moi le premier, je l'ai vu arriver trop tard, c'est que le projet de loi d'urgence agricole heurtait notre calendrier à ce moment précis. Et qu'il y avait une commande politique qui disait que ce rapport -là ne devait pas sortir parce qu'il ne fallait pas qu'il contribue objectivement, tout simplement, au débat sur la réintroduction de la cétamide dans l'

'agriculture française. Et on en est arrivé à ce que, par une mobilisation d'un sénateur LR et des députés du Rassemblement national, finalement, ce rapport ne soit pas adopté et c'est une première depuis l'existence de l'Opex dans les années 80, puisque c'est là que l'Opex a été instituée. C'est une première. Et de fait, on a tout fait pour la droite, on a tout fait pour éviter que ce rapport puisse sortir. Et il va sortir bientôt, dans quelques semaines sans doute, parce que c'est une obligation, parce qu'il y a une saisie de l'Assemblée nationale. Mais il n'aura évidemment pas l'impact. Et je vous demande de reprendre en compte le calendrier qui s'est déroulé. Je m'arrêterai là. C'est que le calendrier avait été bien construit depuis le début. La droite ne voulait pas d'un débat public ou d'une mobilisation publique sur le projet de loi d'urgence agricole et sur la réintroduction des néonicotinides. C'est pour ça que la Commission mixte paritaire a rendu ses conclusions au milieu de l'été, puisque, je rappelle que, conclusion de la Commission mixte paritaire le 16 ou le 17 juillet, vote final 21 juillet, tout le monde est en vacances, les vacances sont passées par là et tout le monde se dit qu'il n'y aura pas de mobilisation. Et je crois que c'est le seul... moyens que l'on a encore. Et c'est là qu'on voit que la contestation permanente de la science pose un vrai problème. Moi, j'en arrive quand même à ce qu'un sénateur LRD personne ne nie qu'il y ait un impact sur la santé de la septamipride. Mais tu comprends, il y a des enjeux économiques de l'agriculture. Je rappelle, c'est pour quatre filières. La noisette, la cerise, la pomme et, je l'ai oublié, la betterave. C'est tout. Et on sait très bien que l'utilisation même de cette substance -là n'améliore que de 3 % le rendement. Je parle de la betterave. Donc, on voit bien là qu'il y a des enjeux extrêmement forts, politiques, qui évitent la prise en compte de la science dans les choix qui se sont à prendre. Et je crois que c'est vraiment inquiétant parce qu'est-ce qu'il y a de plus objectif que les scientifiques qui doivent contribuer à notre réflexion.

Alexane Rioux : Merci beaucoup, Michael. Je vais poursuivre avec... Ah, ben oui. Ça me va bien les applaudissements. Qu'on applaudisse les scientifiques au Parti socialiste, je crois que c'est pas forcément tout le temps. Donc, je suis plutôt très, très contente. Christophe, je vais passer à toi. Tu as été au cœur du dossier des nouvelles techniques génomiques au Parlement européen. Et pour toutes celles et ceux qui ont regardé la série Parlement, on a tous une question qui nous pend à la langue. À quoi ressemble le lobby parlementaire au niveau européen ? Quelles sont les stratégies, les arguments, les moyens aussi qu'ont les entreprises, notamment ? Et comment est-ce qu'on arrive à faire le tri, finalement, entre une expertise et un lobby et une influence économique ?

Merci, Alexane. Bonjour à toutes et à tous. Et l'idée de cette table ronde, elle est née d'un échange entre Michael et moi. Justement, quand Michael a vécu cet événement, au moment où moi, j'étais en train de me battre à la fin du processus parlementaire sur les nouveaux OGM, les NGT, et où je savais que j'allais perdre. Et la différence, peut-être, et ce que je vais essayer d'expliquer, c'est que le lobbying, il peut être extrêmement présent et il peut être extrêmement discret. Et il peut être extrêmement effacé. Il peut être extrêmement souterrain. Et il y a quelques années, un dirigeant d'une agence d'intelligence économique m'avait dit, tu sais, Christophe, il y a deux manières d'influencer. Il y a influencer à la fin le processus de décision formelle. C'est compliqué, c'est aléatoire, c'est coûteux. Et puis, l'autre manière, c'est forer les cerveaux. Mettre dans la tête des gens les représentations, les récits, les logiques qui, derrière, justifient les décisions politiques. Et ça demande un investissement initial. Mais une fois que tu l'as fait, c'est fantastique comme c'est rentable. Pendant 10 ans, pendant 20 ans, tu as déjà gagné. Alors, de quoi on parle quand on parle des NGT, des nouveaux OGM ? C'est différent des OGM de première génération. Je ne vais pas rentrer dans tout le débat technique. Mais l'idée, c'est d'utiliser les techniques nouvelles de l'édition génomique, les fameuses OGM CRISPR -Cas9, pour inventer des nouvelles plantes qui sont censées être plus performantes et rendre un meilleur service à l'agriculture. Et pour que ce soit différent des OGM de première génération, on ne fait des transferts de OGM que dans le stock génétique de toutes les plantes qui peuvent, en théorie, se croiser dans la nature. Et donc, comme on

est censé uniquement, grâce à des nouvelles technologies, reproduire ce qui peut se passer dans la nature, ces plantes sont considérées comme équivalentes aux plantes conventionnelles. Et donc, pour leurs promoteurs, si elles sont équivalentes aux plantes conventionnelles, il n'y a pas besoin de les réguler ou d'encadrer leur mise sur le marché, puisque, est-ce qu'on encadrerait la mise sur le marché d'une carotte ? Donc pourquoi encadrer la mise sur le marché d'une carotte NGT si c'est la même ? C'était ça la logique de base. Alors, dans ce texte, il y avait beaucoup d'aspects techniques. Ce qu'il faut retenir, c'est que 95 % des projets de NGT sont, entre guillemets, relativement simples et donc peuvent relever dans la loi d'une procédure de mise sur le marché qui est uniquement une procédure de vérification de dossiers sans aucune évaluation des risques. Et donc, le débat que l'on a eu avec les ONG, dans la communauté scientifique, on pourra y revenir dans la discussion, c'est est-ce qu'on est sûr que ces plantes sont équivalentes aux plantes conventionnelles ? Comment on peut définir ce qu'est une plante simple par rapport à une plante complexe ? Si on met dans la nature des nouvelles variétés, est-ce que ça a un impact sur la biodiversité ? Comment on protège l'agriculture biologique et les filières agricoles non OGM qui, pour des raisons éthiques et de qualité des produits, ne veulent pas de ces nouveaux OGM ? Est-ce qu'il faut informer le consommateur ? Et comment informer le consommateur ? Et là, je n'ai pas le temps d'expliquer tous ces débats -là, mais ce dont je voudrais témoigner, c'est que dans un premier temps, j'ai gagné. C'est -à-dire, globalement, moi, j'ai porté l'idée qu'il fallait être prudent, qu'il fallait pouvoir assurer la traçabilité de ces plantes, qu'il fallait pouvoir surveiller leur impact sur les écosystèmes, qu'il fallait pouvoir informer les consommateurs et qu'il fallait interdire les brevets sur ces plantes pour éviter que la technologie permette de faire main basse sur le vivant et de privatiser le vivant. J'ai gagné en 2024 à peu de voix près. Et deux ans après, j'ai perdu. J'ai perdu parce que la députée qui était rapporteure du Parlement n'a pas défendu le mandat du Parlement et l'a trahi. Et j'ai perdu parce que des choses s'étaient passées. Alors, qu'est-ce qui s'était passé ? Eh bien, depuis des décennies ou depuis un moindre nombre d'années, les lobbies, et je terminerai par dire lesquels, ont installé des récits extrêmement puissants. Le premier récit, c'est que ces plantes sont équivalentes aux plantes conventionnelles. Ce ne sont pas des OGM. Elles sont totalement sans danger. On doit les adopter. Le deuxième récit, c'est que si vous êtes contre, c'est que vous êtes contre la science, c'est que vous êtes des obscurantistes, c'est que vous êtes contre l'innovation, contre rendre disponible une technologie nouvelle. Troisième récit, pourquoi se priver des nouveaux OGM quand le monde entier est en train de les adopter au risque de priver l'agriculture européenne de levier de sa compétitivité ? Quatrième récit, il faut produire plus pour permettre à l'Europe de nourrir ses habitants parce que la sécurité alimentaire de l'Europe est en danger. Ils avaient instrumentalisé les rayonnages qui étaient dégarnis au moment de la crise de la Covid, ou le risque sur la production de céréales en Ukraine au moment de déclenchement de la guerre, pour expliquer qu'il y avait un danger sur la possibilité même de se nourrir. Donc, il fallait libérer la capacité de production dont toute nouvelle technologie qui permettait de produire plus était désirable. Et dernier grand récit, et c'est un peu le même que sur les 7 MEPRIN dans le contexte des mouvements agricoles 2023 -2024, il faut foutre la paix aux agriculteurs. Il faut leur faire confiance, il faut leur donner les moyens de produire. C'est eux qui savent comment il faut faire. Quand ces 5 récits combinés sont installés et sont adoptés par des groupes parlementaires puissants comme la droite classique au Parlement, le PPE et les groupes d'extrême droite, il devient impossible de gagner et il devient même impossible de discuter. Parce que les faits scientifiques, les données amenées par des scientifiques indépendants, par les ONG, les retours d'expérience des OGM, les retours du monde bio, du monde agricole, ils n'ont jamais été réellement discutés. Les solutions ou les aménagements possibles du texte, on n'a jamais pu réellement en délibérer. Moi, on me disait, bon, on t'a écouté, il y a une majorité de groupes qui n'est pas d'accord avec toi, il y a une minorité, une majorité, c'est terminé. Pour terminer, c'était qui ces lobbies ? Et bien finalement, il y a deux grands lobbies, un qui est... et les deux sont communs avec la 7 MEPRIN. Il y a d'abord la volonté du syndicalisme agricole

majoritaire de ne pas remettre en cause le modèle productiviste agricole et de continuer un modèle où ce ne sont pas les agriculteurs qui gagnent, c'est ceux qui leur vendent des machines, des engrais, des pesticides, des semences. Et donc, il faut toujours mettre des nouvelles technologies, des nouveaux produits sur le marché pour renouveler le marché et continuer à rendre dépendants les agriculteurs et à capter la majorité de la valeur. Et le deuxième lobby, c'est les plus grands fournisseurs de ces ressources -là. C'est le lobby agrochimique international. C'est Bayer -Monsanto, c'est Syngenta, Bayer -Monsanto donc américain et allemand, Syngenta chinois, BASF allemand, mais très international, et Corteva, derrière ce joli nom, c'est Dow Chemicals et Dupont de Nemours, les deux plus grands groupes chimiques historiques américains qui sont dans d'autres secteurs déjà responsables de tellement de dégâts sur l'environnement. Et ceux -là qui avaient essayé d'imposer les OGM il y a 30 ans et qui avaient échoué, voulaient imposer une nouvelle technologie qu'ils maîtrisaient. Ils avaient besoin de faire la différence totale entre les OGM et leurs produits. Et ils avaient besoin de mettre des brevets sur leur technologie pour pouvoir la rémunérer et en faire un levier pour mettre la main sur les semences, un marché qui contrôle déjà plus de 50%, mais qui veulent monopoliser de manière beaucoup plus forte. Et les conséquences derrière pour le monde agricole sont très importantes. Je ne parle même pas des conséquences potentielles d'une technologie qu'on connaît encore assez mal sur l'environnement, surtout peut-être sur la santé. Mais sur le monde agricole, c'est perte de dépendance, perte de diversité de libre choix des semences, coût plus élevé, revenu donc plus faible, et on retrouve là aussi des points communs. Donc moi, j'ai été confronté à un système dans lequel rouleau compresseur était lancé. Les lobbyistes n'étaient pas les lobbies, mais quelques parlementaires qui avaient adopté la vision du monde des lobbyistes et qui me disaient circuler, il n'y a rien à voir, et qui ont tout fait pour rendre impossible quelques modifications de la loi. Il fallait que ce soit adopté le plus vite possible, sans modification, pour être applicable le plus vite possible.

Alexane Rioux : Merci, Christophe. Merci, Christophe. Je vais passer la parole à Olivier Nicola. Excuse -moi, Olivier, au -delà de tes fonctions de premier fédéral, qui sont, certes, importantes, tu es surtout secrétaire nationale aux Outre -mer. Et c'est à ce titre que tu as une vision globale sur la problématique du chlordécone que chacun d'entre nous connaît par la médiatisation, finalement, de ce sujet, et aussi, finalement, par les plusieurs décennies de battages médiatiques et de débats sur cette question. Et c'est intéressant, finalement, le chlordécone, puisque ça nous permet de regarder plusieurs, aussi, des conséquences de décisions, plusieurs décennies en arrière, plusieurs décennies entre la rencontre... Enfin, la rencontre des intérêts économiques, alertes scientifiques, décisions de l'Etat, responsabilité de l'Etat, aussi, sur ce sujet. Et donc, du coup, depuis les territoires qui sont concernés, comment analyses, finalement, la manière dont ces intérêts ont pesé sur les choix publics, et sur la prise en compte de ces alertes

? Merci beaucoup. Oui, effectivement. Merci pour cet atelier. Le sujet... Les sujets dont on parlait, à la fois Michael et Christophe, c'est des sujets actuels. Le sujet dont je vais vous parler, il est un peu dans le rétroviseur, même s'il a des conséquences... Il a eu des conséquencières. Il en a aujourd'hui, il en aura demain, et il en aura pendant 600 ans. Et c'est l'occasion de se pencher sur les conséquences, comme a dit Alexiane. En fait, l'histoire du chloredechone, c'est l'histoire du charançon. Je ne sais pas si vous connaissez le charançon, c'est un coléoptère qui détruit les plantations de bananes. La banane, c'est la principale monoculture de l'agriculture aux Antilles, en Afrique aussi, mais en Guadeloupe et en Martinique, principalement. Dans les années 50, on développe un produit qui s'appelle le chloredechone, qui va avoir des noms commerciaux différents, le képone, le curlon, et qui va progressivement être introduit comme un remède miracle, et qui va protéger ces plantations. Et c'est d'autant plus important de les protéger que nos territoires sont vulnérables aux risques cycloniques, et chaque cyclone génère des proliférations de charançon. Déjà, le vent fait tomber nos plantations de bananes, mais en plus de ça, quand elles repoussent,

elles sont infestées de charançon. Donc, il y a eu une utilisation massive de ce produit. Ce produit n'a pas été créé spécifiquement pour nos territoires. Il se trouve que c'est les Etats-Unis, des entreprises américaines, qui l'ont développé. Mais assez rapidement, au milieu des années 70, les Américains, qui sont quand même, même si les lobbies ont leur rôle, ils sont quand même vigilants. Et quand il y a eu les premières contaminations de l'eau, les contaminations du sol, ils ont réagi assez rapidement. Dans les années 70, il y a en Virginie, une ville qui va connaître une vraie pollution, et il y a déjà des premiers signes que ce produit est dangereux. Il est cancérigène, et les Américains, ils ne vont pas barguigner, ils l'interdisent. Sauf que le monde est déjà un marché mondial, et ils vont continuer à le produire. Ils ne vont plus l'utiliser chez eux. Ils vont continuer à le produire pour des territoires comme le nôtre. Nous, nous sommes un territoire de la République, un département, et nos producteurs de manane vont continuer à l'utiliser. Et il va y avoir toutes sortes d'analyses de ces produits, comme c'est naturel, les anciennes commissions, elles ont changé de nom plusieurs fois, vont se saisir de ce produit pour essayer d'évaluer sa dangerosité. Et assez rapidement, ils arrivent à la même conclusion. C'est dangereux. Mais pour autant, ce produit qui ne va jamais être définitivement autorisé en France, il va bénéficier de dérogations. Et c'est là où c'est intéressant, parce que les dérogations, elles ne s'obtiennent pas par l'opération du Saint-Esprit, elles s'obtiennent parce que des lobbies... Ce ne sont pas des lobbies aussi organisées que ceux dont parlaient mes camarades, mais c'est simplement des producteurs de banane qui viennent vous dire que si vous arrêtez ce produit, plus de banane. Et si plus de banane, plus d'emploi. Si plus de banane, plus d'emploi, plus d'économie. Et donc, ces lobbies -là vont plaider à plusieurs reprises, et je suis obligé de le reconnaître, puisque c'est établi par la justice qui s'est penchée sur le sujet, plusieurs de nos camarades ministres, Elie Cresson, le premier, ça a été Jacques Chirac, en 72, mais plusieurs... Il a au moins l'excuse que c'était pas encore interdit ailleurs, mais plusieurs de nos ministres. Henri Nallet va refuser, par exemple, qui dit que Cresson va accepter d'abord, Henri Nallet refuse, mais il refuse en disant qu'il y a du stock, vous pouvez l'écouler. Et puis Louis Mermaz, puis Jean-Pierre Soisson, et Jean-Pierre Soisson, six mois après qu'il est autorisé, finalement, le couperait tombe. C'est vraiment interdit, il faut arrêter. Mais vous savez quoi ? Les stocks, on les a quand même écoulés. Et donc, ce produit a été utilisé jusqu'en 2002 parce que les stocks cachés ont continué à être utilisés parce qu'il n'y avait pas de produit de substitution et c'est ce que demandaient les producteurs de bananes. Donc, tout ça pour vous dire, sans faire un trop long historique, qu'en 2002, ça va vraiment s'arrêter pour une raison simple, c'est qu'on va trouver sur le port du Havre une cargaison de patates douces totalement infestées de clore des cônes. Et donc, on va comprendre à quel point c'est problématique. Et puis là, on va faire après toute une série d'analyses pour comprendre que tous nos sols, 80 % des sols de la Guadeloupe, 70 % des sols de Martinique, mais pire, par ruissellement nos rivières et par ruissellement de nos rivières, les eaux de mer sont polluées. Et aujourd'hui, dans ma ville, dans ma zone, la pêche est interdite, la pêche en haute mer, pardon, en mer côtière, pas en haute mer, en mer côtière est interdite parce que le clore des cônes va principalement dans les poissons. Donc, tout ça pour vous dire que l'histoire, elle est tragique. Elle est d'autant plus tragique que malgré toutes les tentatives de convoquer en responsabilité ceux qui ont été à la manœuvre. À trois reprises, la dernière fois en juin 2026, il y a une ordonnance de non-lieu parce que le crime d'empoisonnement est prescrit aujourd'hui. Seule la responsabilité de l'Etat, coupable d'avoir autorisé à plusieurs reprises par son administration, par les ministères, par la suite de l'administration, ils ont effectivement défendu l'utilisation et permis l'utilisation de ce produit. Et donc là, on a un cas d'école. On a un cas d'école où la pression économique, la pression à l'emploi, la pression des lobbies, des lobbies territoriaux, tout simplement, se sont mobilisés. Ils ont actionné les bons députés qui ont plaidé auprès des bons ministres. Et il y a eu... Aujourd'hui, même s'il y a une ordonnance de non-lieu, il y a une enquête qui a été menée par des magistrats et l'enquête, elle est remarquable parce qu'ils ont retrouvé les notes, parce qu'ils ont retrouvé tous les éléments qui ont conduit à cette décision -là. Et donc, c'est la preuve qu'au sein

même de l'appareil d'Etat, au sein même du fonctionnement de nos institutions, il y a une défaillance, même quand il y a des parlementaires qui alertent, même quand il y a des écologistes. Et aujourd'hui, la plupart des opérations, des procédures, tout ce qui a été engagé, ce sont souvent des députés socialistes qui sont à la manoeuvre précisément pour obtenir la vérité sur cette affaire. Et parce qu'aujourd'hui, on a bien conscience et ils s'y sont frottés et on s'y frottera encore sur d'autres sujets. Je pourrais vous parler du lobby du sucre qui fait qu'un certain nombre de nos boissons, le Coca-Cola, l'Orangina, tout ce qui existe chez vous et qui est fabriqué chez nous, il y a 10, 15 à 20 % de sucre en plus parce que les recettes ne sont pas les mêmes. C'est uniquement parce que des députés socialistes se sont mobilisés dans les années 2010 qu'on a enfin obtenu que ces recettes soient harmonisées. Donc tout ça pour vous dire qu'au coeur de la République, oui, il y a à voir et à penser à un fonctionnement, à une manière d'autoriser et surtout qu'on écoute la parole scientifique, qu'on arrive justement à débusquer les lobbies quand ils sont dans cette capacité -là par chantage, par terreur, parfois par une manière de présenter les choses, par des campagnes de publicité un peu astucieuses, par simplement la rencontre avec des décideurs, et bien ils ont cette capacité à autoriser et à faire autoriser des pratiques qui sont désastreuses pour notre santé, pour notre environnement. Et je termine juste en redisant ce chiffre pour que vous l'ayez bien en tête. 600 ans, il faudra 600 ans pour éliminer le chlordécone de nos sols, de nos rivières et de nos mers. Et que la conséquence, j'en ai pas parlé, je vous le dis, c'est une prévalence record en Guadeloupe -en -Martinique du cancer de la prostate. C'est des perturbations endocriniennes pour nos nouveaux-nés, c'est de la stérilité et bien d'autres conséquences sur la santé que nous ne mesurons pas encore et qu'on ne mesurera que dans les décennies à venir. Voilà, je vous remercie.

Alexane Rioux : Merci à tous les trois pour vos interventions très complémentaires. Puisque vous avez tous les trois une expérience différente, j'aimerais maintenant me tourner vers la société civile organisée, c'est comme ça qu'on l'appelle, et vers Rémi, qui est vice-présidente de France Nature Environnement, la FNE. Et finalement, est-ce que France Nature Environnement exerce aussi une activité de plaidoyer ? Alors, est-ce qu'on peut appeler France Nature Environnement un lobby en tant que tel ? Est-ce que ce mot t'apparaît approprié, finalement, pour parler de ce travail ? Et surtout, qu'est-ce qui distingue, selon toi, une représentation d'intérêt légitime d'une influence qui peut devenir problématique pour la démocratie ?

Merci, Alexane. Écoute, moi, je suis ravi d'être là, et surtout d'avoir écouté les trois interventions précédentes, avec trois cas extrêmement éclairants, qui sont des vraies leçons et qu'on peut, malheureusement, transférer à d'innombrables sujets. En plus d'être vice-président de FNE, je suis aussi historien. Et effectivement, moi, je rends compte dans mes recherches, dès le milieu du 19e siècle, les mêmes logiques, avec les mêmes récits, avec les mêmes démarches et les mêmes stratégies d'influence qui aboutissent aux mêmes résultats, que ça soit concernant le développement de l'hydroélectricité en France par rapport aux poissons migrateurs, que ça soit les premiers traitements phytosanitaires à base d'arsenic aux Etats-Unis, puis, ensuite, à porter en France, dans les années 1920, 1930, il fallait recycler les industries chimiques issues de la Première Guerre mondiale. Et on peut tuer des humains, et en même temps, c'est pas plus compliqué de tuer des bestioles qui nous dérangent. Donc on a les mêmes stratégies, les mêmes logiques. Donc j'ai trouvé ça très éclairant. Et aux cinq récits, Christophe, que tu évoquais, moi, il y a une variante que je fais, c'est celle de la simplification, qui est aussi un grand récit qu'on met pour, justement, venir casser tout cela en alimentant la régression du droit de l'environnement. Et à celle-ci, il y a aussi un récit que Olivier nous a indiqué, qui est celui de l'alternative. Où nous sommes, où vous sommes, de trouver des alternatives. Mais quand ces lobbies parlent d'alternatives, ils parlent pas de solutions systémiques qui reviendraient à produire une nouvelle société qui fonctionnerait avec d'autres valeurs, et notamment des valeurs humanistes, mais ils nous demandent de trouver des substances encore plus toxiques qui permettraient de remplacer la substance que l'on cherche à interdire parce

qu'on a documenté la santé. Alors évidemment, c'est une substance nouvelle sur laquelle il y a pas encore d'études qui ont pu démontrer la toxicité. Donc on a une sorte de fuite en avant permanente et ils ont toujours un, deux ou trois coups d'avance, ce qui fait qu'historiquement, chaque fois que le pouvoir public, sous la pression de la société civile et avec l'aide d'un certain nombre de familles politiques, obtient l'interdiction de une substance, en réalité, la substance suivante est déjà existante et déjà sur le marché. Donc on a un peu l'impression du domaine de Sisyphe, et encore une fois, 150 ans, 200 ans, que cette logique -là existe. Les lobbies ont aussi une force, après, je répondrai à la question, promis. Les lobbies ont une force, c'est qu'ils vont aussi travailler très en amont de la décision parlementaire et politique. Ils vont agir sur le cadrage du sujet, sur la problématisation, et de cette façon -là, ils arrivent à ce qu'on ne se pose pas la bonne question, donc la science, les experts, ne peuvent pas apporter les bonnes réponses, puisque les scientifiques, ils répondent à la question que l'on leur pose. Et de ce fait -là, ils arrivent à influencer et à faire passer énormément de choses, vous l'avez très bien raconté. Donc est-ce que FNE est un lobby ? France Nature Environnement, c'est une fédération d'associations citoyennes qui regroupe un peu plus de 8 000 associations en France, avec environ un million d'adhérents. Ça fait quand même beaucoup d'éco-terroristes en France. Bon, j'en reparlerai tout à l'heure pour la deuxième question. La loi du plomb, une pétition citoyenne, plus de 2 millions, me semble-t-il ? Là encore, ça fait quand même beaucoup de personnes qui sont complotistes et qui sont éco-terroristes. Bon, donc, tout ça pour dire que oui, nous, FNE, au sens large, on est un lobby parce qu'on est un groupe qui représentons des opinions de citoyens et nous les portons. Nous les portons avec des plaidoyers. On essaie d'influencer la loi, on propose des amendements aux parlementaires, on apporte des rapports d'expertise, on communique dans la presse, on médiatise les sujets, on cherche à influencer. De ce point de vue -là, nous, FNE, on est démocratique dans notre fonctionnement interne, nos associations sont toutes démocratiques et on est attaché à ce que toutes les parties prenantes et je dis bien toutes, puissent s'exprimer et exprimer leurs intérêts. À cet égard, nous, on trouve légitime que des industriels, des filières économiques puissent faire part de leurs souhaits, de leurs problématiques, de leurs intérêts. Ça nous paraît parfaitement légitime en démocratie. Mais en fait, la question n'est pas de savoir qui va porter un intérêt ou influencer la décision. La question, c'est celle des moyens d'être entendus, des connaissances produites et qui sont utilisées pour décider et de savoir enfin qui peut contester et qui doit être protégé lorsqu'il donne l'alerte. Donc nous, FNE, effectivement, nous représentons des opinions, mais nous assimiler à un lobby économique ou industriel serait pour nous une profonde erreur démocratique. Pourquoi ? Parce qu'il existe deux grandes différences. La première, c'est l'asymétrie des ressources. Je me suis fait un petit tableau. Les acteurs économiques par rapport aux associations, c'est des équipes de lobbyistes, des juristes spécialisés, des consultants, des agences spécialisées. Nous, on a peu de salariés qui sont peu rémunérés, d'ailleurs. On n'a pas beaucoup de moyens. Et nous avons surtout des bénévoles. Les lobbies, ils ont une capacité à produire, à financer leurs études, qu'ils commandent sur leurs questions avec leurs angles d'approche. Nous, nous nous appuyons sur l'expertise de nos bénévoles, dont certains sont universitaires, dont certains sont des experts. Les lobbies ont un accès permanent aux décideurs avec une forme d'entre-soi. Nous, nous n'avons qu'un accès ponctuel à ces mondes -là. Ils disposent de moyens financiers importants. Nous, essentiellement, nos ressources sont contraintes et nous nous reposons sur le bénévolat. Et puis surtout, la deuxième grande différence, c'est la finalité, la finalité de nos actions. Ces représentants d'intérêt économique, ils portent des intérêts économiques particuliers au bénéfice, au profit de quelques-uns. Ils ont à y gagner de faire valoir leurs idées. Nous, association, moi, je suis bénévole, je ne gagne rien. Ma feuille de paye, je suis fonctionnaire de l'Éducation nationale. Ma feuille de paye, en fin d'année, quelque soit ce qu'on arrive à porter, elle ne changera pas. Nous n'avons rien à y gagner à titre personnel. Nous défendons ce qu'on appelle l'intérêt général en portant une voix citoyenne. Et cette différence -là, elle est majeure. Alors la question, c'est vraiment ne pas mettre en place uniquement un pluralisme formel, mais clairement les questions

de rapport de force matérielle entre le portage de ces différentes opinions. C'est un point qui nous paraît clé. Nous, on est très attaché, je vous l'ai dit, au pluralisme de l'expertise en concevant la contre-expertise associative non pas comme concurrente des autres, mais comme complémentaire pour alimenter les parlementaires et plus largement les pouvoirs publics et donc la décision, y compris administrative. Pour nous, la question, ce n'est pas savoir qui doit gagner en matière d'influence, mais c'est de savoir si le décideur a réellement accès à une vraie pluralité d'expertise, s'il a aussi les moyens de comprendre pourquoi elle diverge, et à travers ce chemin -là, s'il peut librement, en n'étant pas sous influence, prendre une décision dans l'intérêt général. Et puis enfin, je pense que ça fera le lien avec Marion, nous, on est vigilant aussi à transmettre ce qu'on appelle des signaux faibles dans la société. C'est -à -dire qu'il y a effectivement les médias qui racontent beaucoup de choses, il y a les groupes d'intérêt qui ont des moyens très importants pour faire valoir leurs idées. Christophe l'a très bien raconté. Nous, on est là aussi pour faire remonter des signaux qui, pour l'instant, sont faibles, qui, pour l'instant, apparaissent comme étant minoritaires, mais qui, derrière, peuvent cacher aussi une opinion plus générale. C'est ce qu'on appelle donc la société civile organisée. La pétition dont je parlais tout à l'heure sur la loi du plan 1, ce ne sont pas nos associations qui l'ont portée. Ce ne sont pas des groupes d'intérêt qui l'ont portée, c'est une personne citoyenne qui a déposé cette pétition, qui a fait boule de neige, nous, on l'a relayée, et qui a obtenu 2 millions de signatures avec un processus pour signer qui est quand même particulièrement lourd et complexe. En plein été, ça, c'est plus un signeau faible. C'est un signeau extrêmement fort en démocratie. Malheureusement, par les logiques que vous avez remarquablement décrites, un certain nombre de familles politiques et d'intérêts se sont totalement assises dessus. Il ne faut pas s'étonner, ensuite, que la démocratie réelle aille bien mal.

Alexane Rioux : Merci Rémy. Merci Rémy. Je vais revenir sur ce que tu disais, sur le pluralisme d'expertise. Ça me fait un joli pont pour questionner Marion. Marion Le Louvier, je suis désolée, tout à l'heure, je t'ai présenté partiellement. Donc, certes, tu représentes Claire Toury, présidente du CSEU, mais tu es aussi présidente du directoire de la Fondation d'Avenir et présidente du Centre français... de fonds et fondations et à ce titre membres du conseil économique social et environnemental. Je vais parler du CEEU, parce que le CEEU finalement c'est une institution, on parlait du pluralisme des expertises et aussi le pluralisme des intérêts, c'est une institution dans laquelle finalement il y a de la confrontation mais de la confrontation organisée si on peut dire les choses comme ça, et où des organisations qui ont parfois des intérêts contradictoires sont amenés à dialoguer. Et est-ce que finalement on peut considérer que le CEEU est une manière d'institutionnaliser et donc de démocratiser finalement cette confrontation d'intérêts ?

Oui bonjour à toutes et tous, merci au Parti socialiste d'avoir invité le conseil économique social et environnemental à s'exprimer sur ce sujet qui sont en coeur de sa mission. Le CEEU il est prévu par la Constitution et il a deux missions principales, un rôle de régulation et de conseil à la puissance publique et plus récemment, ça c'est un rôle originelle, et plus récemment depuis le début des années 2020, un rôle de carrefour de la participation citoyenne et les sujets scientifiques sont au coeur de ses missions depuis un certain temps puisque 'après guerre dans les avis et les saisines qui lui avaient été demandées après la seconde guerre mondiale, il y avait recommandations sur la politique scientifique et puis le E de CEEU environnemental est arrivé en 2008 donc finalement du fait des attentes citoyennes et de la prise de conscience du président de la République et du gouvernement à l'époque sur ces attentes citoyennes. Donc finalement on se retrouve avec une institution qui balaye un certain nombre de sujets, on se retrouve en cette rentrée 2026 avec beaucoup de sujets importants et vous aurez la possibilité de connaître les priorités du CEEU qui sont en cours de Constitution et qui sont présentés lors de notre rentrée solennelle le 8 septembre prochain et vous verrez que tous les sujets qu'on évoque aujourd'hui, ils auront probablement une place importante, je préjuge pas totalement des débats qui sont encore en cours en cette rentrée

dans nos instances mais ils ont une place importante. Est-ce que finalement ce pluralisme est institutionnalisé au CEEU, je ne sais pas si on peut le dire comme ça, en tout cas ça fait à peu près cent ans que le CEEU a une méthode et une méthode qui l'adapte régulièrement, c'est-à-dire qu'il faut imaginer que le CEEU ne s'est pas toujours appelé comme ça mais que le CEEU n'a pas encore été appelé comme ça. C'est-à-dire que le président Thierry Baudet a mis en œuvre la nouvelle loi organique 2021-2026 et lui-même dans sa transmission à la nouvelle présidence incitait à dépasser encore ce qui a été fait alors qu'il avait installé une mandature pendant la crise sanitaire et qui a eu les mouvements politiques tout au long de la mandature et que le CEEU ne s'est pas replié sur lui-même et qu'il s'est au contraire ouvert et qu'il a continué à s'innover, à s'engager et on voit que même pour la campagne à la présidence du CEEU puisqu'on avait plusieurs candidats, il y a eu un profond respect, une profonde écoute et beaucoup de débats entre Dominique Carlac qui représentait plutôt le monde économique et Claire Toury qui représentait plutôt le monde associatif. Et finalement, nous sommes 175 conseillers qui venons de tous les territoires français, l'outre-mer à 5%, l'île de France à 40 et quelques pourcents, les autres régions françaises pour le reste, des petites villes, des grandes villes, de la forte ruralité. Tous les métiers finalement sont représentés, des personnes qui sont nommées en tant que conseillers et qui interviennent à la fois en leur nom propre et pour le compte d'organisation qui pour certaines d'entre elles ont la qualification de lobby pour d'autres noms. Et donc effectivement dans tous les travaux, il y a différentes formes de travaux possibles et il y a toujours une veille très très très importante à ce que on reste totalement indépendant et appartenant, ce qui n'est pas forcément le cas effectivement de l'Assemblée nationale et du Sénat qui par nature en départie. Au CEEU, il n'y a pas de représentation des partis en tant que tel et à ce qu'il y ait l'équilibre des positions qui puisse s'exprimer. C'est vrai par exemple quand on doit rendre un avis, on s'assure que quand on fait soit de la saisine citoyenne, soit des auditions auprès d'experts, il y a une plus réalité de l'échiquier d'opinion qui puisse être auditionné dans la Commission. Il y a un gros gros travail à la fois des rapporteurs, co-rapporteurs des commissions et aussi de l'administration du CEEU pour s'assurer de ces équilibres. Sur la convention sur la fin de vie qui est assez récente et que je cite en exemple parce que même si ce n'est pas tout à fait notre sujet du jour, c'est un sujet qui a été, qui a eu le continuum démocratique complet avec l'adoption récente et sa promulgation de la loi sur l'aide à mourir. Il y avait, vous imaginez, la complexité des sujets et l'ensemble des experts qui a été présenté était bien représenté, l'ensemble des opinions. Et les citoyens, les 180 citoyens qui ont participé ont une phase d'appropriation importante avec cette pluralité des connaissances, ensuite une phase longue de délibération et ensuite un accompagnement sur la formalisation des compte rendu et toute la question de la redevabilité qui est importante. Donc effectivement, on a une forme de travail sur le fait que l'ensemble des sujets est pris avec une grande écoute, un grand respect des opinions. Et ça a été vrai aussi dans l'un des derniers travaux de la mandature précédente sur les pollutions diffuses et leurs conséquences sur la biodiversité. Comme ce qui vient d'être exprimé, il y avait des avis extrêmement différents. Il y a quand même eu l'adoption de mesures avec un consensus sur le sujet. Donc, c'est une vraie méthode qui parfois prend le temps long et dans les réformes, puisqu'il y a des questions de calendrier, vous l'avez très bien dit, un des objectifs de la présidence de Claire Toury, c'est de continuer à être rapide par rapport aux préoccupations des citoyens pour pouvoir être dans l'agenda citoyen et dans l'agenda politique. Et là, c'est encore un sujet qui n'est pas tout à fait lié, mais qui est l'un des derniers travaux. On a été saisis le 15 juin par la présidente de l'Assemblée nationale après discussion avec Céline Thiebaud-Martinez pour la proposition loi intégrale sur les violences sexuelles et sexistes contre les femmes et les enfants. Et on a été capable de rendre un avis pour le 15 juillet. Donc, en un mois, alors qu'on avait installé la mandature un mois auparavant avec beaucoup de conseillers qui n'étaient pas précédemment au CEEU, on a été capable de rendre un avis argumenté. Et je peux vous dire, puisque je siège dans la commission affaires sociales et santé qui a été saisie sur ce travail, que les débats sont dans les commissions, des expressions qui

montrent l'expertise, elles sont courtes, elles sont argumentées. Tout le monde, chacun des 30 membres de la commission s'était exprimé et on a entendu autant l'avis de policiers que d'assistants sociaux, que de professionnels de santé, que de tous les métiers qui sont représentés. Et c'est comme ça que se construit le travail du CEE. Alors le CEE ne se suffit pas. Et c'est là que les élus locaux, les citoyens, les parlementaires doivent soit faire en sorte que le président ou la présidente du Sénat ou de l'Assemblée nationale saisissent le CEE sur un sujet et ensuite suivent les avis ou consultent les pétitions. Puisque le CEE peut être saisi sur les pétitions, mais fait aussi de la veille sur l'ensemble des pétitions qui existent en France.

Alexane Rioux : Merci beaucoup Marion. Je vais me retourner vers Rémy très rapidement parce qu'en préparant cet atelier, on a commencé à évoquer cette question. Et on parle finalement beaucoup de la manière dont les lobbies cherchent à influencer les décideurs et en effet c'est essentiel. Mais finalement pour une organisation comme France Nature Environnement, est-ce que finalement elle aussi peut être la cible de pression, de tentative de délégitimation, d'intimidation lorsqu'elle porte certaines positions ? Et comment est-ce que vous le vivez ? Sous quelle forme si c'est le cas ? La question que je me pose aujourd'hui c'est est-ce que selon toi et selon aussi d'autres organisations qui sont dans cette situation, il n'y a pas finalement une asymétrie des moyens qui finit par fragiliser elle-même la capacité de la société civile à se saisir de certains sujets et à s'exprimer aussi sur certains sujets.

Oui et merci Alexandre. C'est vraiment une question clé qui va sous-tendre tout ce qu'on a dit jusqu'à présent. Nous on est habitué aux pressions, on en connaît toujours et heureusement on vit en France, je vous rappelle quand même au niveau mondial, les militants de la défense de l'environnement, qui travaillent pour l'intérêt général, sont parmi les premières personnes assassinées autour de la plainte avec les journalistes. Voilà on est les deux catégories qui sommes les plus assassinées au niveau du monde entier. Donc on est vraiment des empêcheurs de tourner en rond, on est habitué à ces mesures, à ces pressions, on est habitué aussi à travailler pour rien, un peu comme parfois le CSE puisque consulter ne signifie pas informer normalement, de la même façon que participer ne signifie pas acquiescer. Parfois, on a l'impression que ces deux verbes sont totalement détournés par les puissances publiques sous l'influence des lobbies. On propose une consultation publique, on se mobilise, on a des expertises, on a une expression citoyenne, une expression d'expert, et ensuite, on s'assoit dessus et on fait comme si rien ne s'était passé. On a des consultations publiques sur certains décrets où on a 95 % de plusieurs milliers de citoyens qui sont exprimés contre la formulation du décret et il est adopté tel quel. On a des participations où des personnes s'expriment et portent sur un certain grand projet d'aménagement, par exemple, des opinions contraires. Et quand je dis des participants, c'est un ensemble de parties prenantes. Je prends l'exemple de la ligne très haute tension actuellement en Camargue dans les Bouches-du-Rhône. Il y a un consortium opposé à cette ligne qui fédère les chasseurs, les agriculteurs, les élus locaux, les tenants de l'identité provençale, les protecteurs de la nature, les scientifiques. Et le projet continue tel quel, sans quiconque n'y trouve intérêt à écouter un peu les territoires d'une part et aussi l'expression citoyenne. Donc là, il y a des enjeux qui sont profonds. Je crois qu'il faut donner la vraie valeur à ces deux verbes, consulter et participer. Mais ça dépend pas du CSEU, ça dépend pas de nous. Ça dépend de ceux qui organisent ces consultations d'en tenir compte. Donc oui, il y a un enjeu qui est celui de la capacité des lobbies à influencer les décideurs. On a là beaucoup parlé. Mais il y a une autre phase du problème qui est celle que ceux qui lancent l'alerte, ceux qui proposent la contre-expertise subissent des pressions. Donc finalement, qui protège le contre-pouvoir ? Qui va financer la contre-expertise ? Avec quel moyen ? En fait, on a différentes formes de pression. Ça va du dénigrement, de la diffamation jusqu'aux pressions les plus violentes, des agressions verbales, agressions physiques. Agressions verbales, parfois, en réunion organisées par l'Etat face à des ministres, face à des préfets qui laissent des bénévoles de France Nature

Environnement qui ont une parole mesurée se faire insulter, diffamer publiquement, sans agir, sans intervenir, y compris se faire menacer. Se faire menacer. J'ai vécu ça au comité national biodiversité. Je suis membre du bureau du comité national biodiversité, le bureau groupe 150 membres, sous la présidence du ministre. Et à un moment donné, on a un élu agricole, une certaine organisation agricole, qui, publiquement, en séance, devant la ministre, devant les services de l'Etat, a dit qu'il ne faut pas que les protecteurs de la nature, avec de tels propos, s'étonnent de se faire menacer, de se faire agresser, de se faire violenter. J'étais au bureau, je me suis tourné vers la ministre. Silence. Je me suis tourné vers les fonctionnaires du ministère. Silence. Il a fallu que nous -mêmes, on prenne la parole pour dire que c'était inadmissible d'avoir de tels propos dans une instance publique. Alors ne parlons même pas quand il n'y a pas la présence de l'Etat. Depuis 3 ou 4 ans, c'est, je dirais, comment dirais-je, open bar pour aller taper sur les militants environnementaux, au propre, comme au figuré. On a des associations qui ont vu leurs locaux dégradés 3, 4 fois en 2 ans, publiquement, avec l'annonce de certaines organisations qu'ils allaient venir dégrader les locaux, présence de gendarmes au moment où les dégradations ont lieu, les choses sont filmées, les éléments sont photographiés, on a les plaques d'immatriculation, on connaît les personnes, tout le monde a les noms, et c'est classé sans suite. Motifs, on ne sait pas qui a commis ces faits. Bon, parfois, l'Etat est vraiment l'ami des lobbies, en tout cas de certains d'entre eux. Et donc, ça me permet d'arriver à un sujet qui est fondamental, c'est celui des lanceurs d'alerte. On a parlé de l'association citoyenne et les lanceurs d'alerte, pour moi, en démocratie, c'est aussi une forme d'un pilier de la démocratie. Et puis, derrière ces lanceurs d'alerte, il y a la question de l'Etat de droit. Il me semble qu'il y a quatre garanties qui doivent être développées, le droit de participer par les consultations, par les enquêtes publiques, par le débat, le droit de contester. On a le droit de dire qu'on n'est pas d'accord et de l'argumenter, alors qu'on essaye parfois de nous taire ou de nous baigner. On a le droit d'alerter, on a le droit aussi d'exercer librement son activité associative. Ces quatre garanties qui nous paraissent fondamentales, concernent pas que les associations environnementales, ce sont quatre garanties qui sont clairement, actuellement mises à mal et qui sont gravement menacées en 2027 en fonction des résultats des prochaines élections. On n'est pas dupes. On a une cible dans notre dos parce qu'on est libre de notre parole, parce qu'on produit une contre-expertise, parce qu'on exprime une certaine opinion citoyenne, parce qu'on est la société civile organisée, là où certains veulent avoir une relation directe avec ce qu'ils appellent le peuple et qu'ils s'en servent de cela pour légitimer des actions qui ne sont pas dans l'intérêt général, mais vraiment dans l'intérêt de certains groupes très particuliers. Donc là, il y a pour moi un devoir de vigilance et France Nature Environnement est parfaitement conscient de ces échéances -là et de ces risques majeurs qui ne sont pas des risques uniquement personnels, mais qui sont des risques pour l'ensemble de la démocratie.

Alexane Rioux : Merci beaucoup, Rémi. Peut-être pour arriver sur la dernière partie de notre débat avant de laisser la salle aussi prendre la parole, enfin, la salle... vous, public. Laisse-pas, voilà, on va dire ça comme ça. Peut-être une question qui nous a tarodé aussi en préparant cette table ronde, à savoir quels sont finalement les moyens de l'indépendance entre la science, l'expertise publique et aussi les moyens de la démocratie pour pouvoir finalement faire en sorte qu'un responsable politique puisse prendre à la fin des décisions éclairées. Je vais d'abord me tourner vers Marion. L'indépendance scientifique ne dépend pas seulement des règles déontologiques, elle dépend aussi de la façon dont la recherche est financée et de les moyens dont elle dispose, surtout dans sa durée. Quelle garantie, selon toi, faut-il aujourd'hui pour que les financements puissent soutenir la recherche sans orienter les résultats, les sujets traités et aussi les temporalités ?

Je voulais commencer par un élément un peu positif qui est issu du baromètre recherche médical qui est fait par la Fondation de l'Avenir depuis 2020. Il se trouve que mon prédécesseur avait initié la démarche avant que le Covid -19 entre dans nos vies et donc nous menons cette édition tous les deux ans. Et un élément positif qui est que 80 % des répondants ont une opinion favorable, voire très

favorable, de la recherche en France, alors même qu'ils savent à peu près comment la recherche est financée, puisque nous avons une question en la matière aussi. Et donc, effectivement, la place de l'industrie et notamment pharmaceutique pour ce qui concerne la recherche médicale apparaît comme premier financeur devant l'Etat, par les agences, puis les hôpitaux, les agences internationales et aussi évidemment la générosité du public et le mécénat à travers les associations et les fondations. Et donc il y a vraiment une question de confiance qui est vraiment posée et qui existe. Les personnes interrogées sont des Français de toutes professions mais aussi des médecins et des professionnels de santé, pharmaciens, infirmiers, biologistes et sages-femmes. Et ce qui est aussi intéressant pour nous aujourd'hui, c'est que dans les préoccupations, alors sans forcément parler uniquement de recherche, je y viendrai juste après, les préoccupations qui remontent, au-delà des questions qui sont posées, c'est que le deuxième sujet, c'est l'éducation, et le troisième sujet, c'est l'environnement. Et sur l'édition 2026 qui a été livrée récemment, la question de l'environnement monte. Et sur les domaines dans lesquels la recherche doit investir, en dehors de purement la recherche médicale, les professionnels de santé, quels qu'ils soient, médecins ou autres professions, ont en premier la prévention, en deuxième l'environnement, et en troisième le traitement des maladies. Voilà, donc quelques éléments qui nous rassurent sur le fait que ce qui se dit aujourd'hui résonne fortement avec la préoccupation de Français qui se sont exprimés dans un sondage mené par BVA Santé en début de cette année 2026. Bon, ça, c'est l'aspect un peu macro. Sur le plan micro, la défiance des scientifiques par rapport aux financeurs, moi, je l'ai vécu quand on a animé un débat au Learning Planet Institute, financé par la fondation Bettencourt-Schuller, avec l'IRD, qui est un des instituts de recherche français avec une opération de rapprochement avec le CNRS actuellement en cours, mais à l'époque, simplement l'IRD, et donc les fondations, sur la question climat, biodiversité, santé, enjeux communs et objectifs. Et on sentait vraiment, dans l'expression de l'ensemble des chercheurs, une défiance par rapport au financement par les fondations, avec ce questionnement sur comment on peut assurer cette indépendance. Et puis, voilà. Donc comment on y travaille ? Concrètement, quelles sont les conditions ? Effectivement, il y a des règles de déontologie. Il y a d'abord des règles, et ça, c'est beaucoup permis par les fondations. Il y a des règles de... Est-ce que, finalement, les scientifiques répondent à la question ? comme tu le disais tout à l'heure, où les scientifiques peuvent arriver sur des projets de recherche sur lesquels se sont eux-mêmes qui se sont saisis sur des questions, seuls ou en consortia. Et donc, ça, c'est la manière dont on va les financer. Est-ce qu'on va financer que par appel à projets définis, circonscrits, orientés, ou est-ce qu'on va permettre d'avoir d'autres types de financements où on va avoir des projets de recherche qui remontent en bottom-up ? Et ça, les fondations y travaillent vraiment depuis le post-Covid sur aider à faire remonter les projets, soit de la recherche, soit des associations, en investissant et en mettant de l'argent sur la promotion des libertés associatives, ou de la liberté scientifique. Donc, il y a ces éléments-là. À quel moment les financements interviennent ? Parce qu'effectivement, dans les financements, c'est 5, 6 % qui sont apportés par les fondations, associations, la générosité du public sur la recherche. Mais à quel moment ils interviennent ? Si ils interviennent à des moments clés des parcours de recherche qui, finalement, crédibilisent la parole scientifique, on a un effet levier de gratification du chercheur et donc, potentiellement, d'indépendance, ce qui est plus important. Sur la nature des dépenses qui sont financées, est-ce qu'on peut financer du RH ? Est-ce qu'on peut financer des achats de matériel de consommable ? Ça, de plus en plus, les fondations l'ont toujours fait. Est-ce qu'on peut financer aussi la valorisation scientifique ? Voire la formation à la valorisation scientifique, ce sont aussi des éléments que les fondations financent. Et ensuite, il y a la question de la durée. Parce qu'effectivement, si on dit « OK, chercheur, je te finance pendant deux ans », c'est bien, ça apporte une première réponse, ça permet de mener les recherches. Si on a une possibilité d'avoir un premier ticket et qu'ensuite de créer une relation de confiance, finalement, le chercheur va savoir qu'il a sa liberté académique et scientifique, qui va pouvoir être prolongé dans la durée. Ça nécessite quand même de se rencontrer, de discuter,

pour entretenir cette confiance. Donc, c'est quelque chose qu'on teste, et il me semble qu'à cet endroit ou à l'Enfithéâtre, ensuite, Michael Delafosse interviendra. Il se trouve que, dans les suites de cette rencontre avec l'IRD, à la Fondation de l'Avenir, nous avons voulu travailler sur un projet de recherche action avec l'écosystème local de Montpellier, parce qu'à Montpellier, il y a à la fois l'IRD et une politique publique très engagée sur santé, environnement ou ANELS, et nous sommes actuellement en train de financer un programme de l'IRD sur la gestion du moustique tigre et des risques possibles. Et c'est un... Et qui va influencer la pratique professionnelle des agents de ces collectivités locales et probablement apporter une composante de formation des citoyens. Donc il y a des choses qui sont possibles. Comment on assure l'équilibre ? En gérant l'équilibre, c'est -à dire que c'est ni le biais du politique, ni le biais du scientifique, ni le biais du financeur qui l'emporte. On a des instances de comités de pilotage qui assurent l'équivalence de parole dans la construction du programme et dans son adaptation dans le temps long. Il y a des questions de gouvernance, d'investissement, de recherche -innovation. Et je dirais aussi, on n'en a pas parlé jusqu'à présent, des questions de notre modèle d'assurance et de protection sociale. On n'a pas d'intervention aujourd'hui autour de cette table, mais peut-être que les assureurs, que ce soit en santé ou sur les risques d'habitation et environnementaux, pourraient être aussi, potentiellement demain, des lobbyistes qui ont beaucoup de moyens et qui peuvent être intéressants, parce qu'il y a vraiment la question d'assurabilité sur le temps long de nos risques, dont ceux dont on parle aujourd'hui.

Alexane Rioux : Complètement. Merci beaucoup, Marion. Michael, je me tourne vers toi maintenant. Au-delà de la question de l'expertise scientifique, il y a aussi l'expertise publique. On a discuté en préparant cette table ronde aussi du rôle des agences de l'Etat avec le procès ou parfois le faux procès qui leur est fait. Peut-être que tu peux nous en dire deux mots. Et finalement, pour toi, quel rôle ces agences doivent jouer aujourd'hui en démocratie ? Oui, je

pense qu'en fait, face à cette volonté d'attaque contre la science de la part d'un certain nombre de concitoyens aujourd'hui, et surtout dans le monde politique, de réaction, c'est vraiment les réactionnaires qui attaquent effectivement ce que nous dit la science, je pense qu'il est intéressant de regarder qu'il y a deux éléments, deux arguments qui sont utilisés. Il y a d'abord l'argument économique. Quand on parlait de l'acétamipride, ce qu'on nous disait, c'est que l'acétamipride a été utilisée partout ailleurs en Europe et qu'elle n'était pas utilisée en France et que donc, c'était un argument suffisant pour qu'on puisse aussi l'utiliser en France parce que ça améliorerait la rentabilité. Sur un autre sujet que Christophe connaît aussi, qui est celui de l'omnibus chimie, qui est un sujet plutôt européen, c'est exactement le même argument. Quand on est venu à dire que sur les produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, des cosmétiques, on pourrait négocier pour une autorisation d'utiliser ces produits CMR, qui en effet sont, sur notre santé, avérés pour le coup, jusqu'à 10 ans par dérogation, c'est sous un prétexte assez simple, c'est de dire, écoutez, ailleurs dans le monde, là on dépasse les frontières de l'Europe, ailleurs dans le monde, on utilise ces produits CMR dans les cosmétiques et donc il y a une concurrence qui est en l'occurrence faussée et donc c'est bien le capitalisme qui commande à ce que l'on utilise ces produits -là malgré leur impact sur la santé humaine. Donc cette vague -là est en train d'arriver. Elle est en train peut-être de nous emporter. Il faut qu'on y résiste. La deuxième vague qui va venir maintenant, c'est celle de la simplification. Partout, on nous parle de simplification. Simplification à l'échelle européenne, simplification en France, on a eu il y a pas longtemps un texte sur la simplification de la vie économique des entreprises qui d'ailleurs avait proposé la suppression du Cézur, alors qu'il n'y a aucun lien, qui avait proposé la suppression notamment d'un certain nombre de dispositions en France que l'on connaît, notamment sur les zones, les ZFE, etc., etc., qui n'était absolument pas un lien avec la vie économique des entreprises. Et donc, sous cet aspect de la simplification, cette deuxième vague, elle va proposer peut-être sans doute, nous, on a en texte bientôt une proposition de loi sur l'agensification qui va proposer une suppression d'un certain nombre d'agences, dont l

'ANSES. C'est là où je trouve que c'est un deuxième danger qui va nécessiter notre mobilisation. Je pense que certains ont très bien compris le défaut qu'il y avait par ces agences parce qu'en quelque sorte, ça crée une espèce de flou ou un filtre entre la population et la décision, et que, in fine, nos concitoyens ne savent plus très bien qui décide. Et sous prétexte de ne pas savoir qui décide entre la politique et l'agence, on se dit, ce qui est inutile, l'agence, il faut la supprimer, il faut une réaction, une interréaction directe pour améliorer en quelque sorte l'impact de la démocratie elle-même. Et sous prétexte de cette analyse -là, eh bien, on va proposer peut-être la suppression de l'ANSES. Là où c'est dangereux, c'est que dans le débat qu'il y a eu sur le projet de loi d'urgence agricole et l'adoption en commission mixte paritaire, le sénateur Duplon, qui a proposé la réintroduction de l'acétamine et des néonicotinoïdes, a été d'accord avec le texte final qui proposait que l'ANSES donne ou assure la dérogation, la justification de la dérogation pour l'utilisation de ces substances. Le problème, c'est que le même sénateur Duplon propose à chaque année, lors de l'examen du PLF, la suppression de l'ANSES. C'est là qu'on se rend compte que comme c'est mortifère depuis quelque temps. Et que ce calendrier -là, depuis le début, a été biaisé, parce que je dis juste, je rappelle juste, qu'au départ, quand il y avait la discussion, la ministre Gervart avait dit qu'on passe un deal à l'Assemblée nationale pour me laisser faire sur l'eau, mais je ne vous touche pas sur l'acétamine et les néonicotinides, sachant très bien que ses amis, elles errent au Sénat où ils sont ultramajoritaires, allaient réintroduire l'acétamine hybride et que, in fine, en commission mixte paritaire, parce que le Socle commun a perdu tout courage, qu'il y a un présent groupe, Gabriel Attal, qui est prêt à vendre tout et n'importe quoi juste pour sauver son groupe, eh bien, il allait obtenir cet accord -là avec l'utilisation de l'acétamine hybride et des néonicotinides dans l'agriculture française. Et si on n'est pas capable, demain, de montrer en quoi ces agences -là doivent d'abord être indépendantes et avoir des moyens indépendants pour assurer de donner un avis qui soit le plus objectif possible sur les positions qui sont à prendre, il y a un risque qui est un risque énorme au niveau français avec l'ANSES, au niveau européen avec l'EFSA et avec un certain nombre d'autres agences qu'il y a et qui garantissent finalement notre santé.

Alexane Rioux : Merci, Michael. Christophe, à l'échelle européenne, enfin, on parle des moyens, du coup, de la démocratie. À l'échelle européenne, est-ce que, finalement, t'estimes que... Alors, on peut aussi regarder la France, évidemment, mais est-ce que t'estimes que les moyens dédiés au Parlement européen sont suffisants aujourd'hui pour garantir une expertise qui soit une expertise indépendante des lobbies qui sont très forts, on le sait, au niveau de l'Europe ? Ou est-ce qu'il y a encore des choses à améliorer, selon toi ?

D'abord, je ne crois pas qu'une assemblée parlementaire puisse être garante de la qualité du débat démocratique en termes de diversité d'analyse, puisqu'elle est, par définition, partisan. Donc là où le CESE peut se doter d'une méthodologie, je ne crois pas trop à ce qu'une assemblée parlementaire puisse le faire, même si des outils de type OPEX et ONAS, TOA, au Parlement européen et Services Recherches du Parlement européen, qui est aussi très important, sont extrêmement utiles et ont une certaine indépendance. Ensuite, il y a les moyens des députés. Alors, le sénateur ou le député national a, en gros, sous ton contrôle, un ou deux assistants à Paris. Nous, à Bruxelles, c'est plutôt trois ou quatre. Mais je pense qu'il en faudrait le double. Pourquoi ? Parce que le métier d'un député n'est plus seulement de... faire la loi et je crois que ça c'est très important un parlementaire est un entrepreneur politique il doit contribuer à structurer les débats en amont de la loi il doit travailler évidemment sur la loi il doit mener des campagnes il doit suivre la mise en oeuvre de la loi donc moi dans une équipe idéale j'aurais besoin de 3 personnes sur le fond dont un juriste ou une juriste et de 3 personnes sur la communication les campagnes et la mobilisation citoyenne et je l'assume parfaitement et on essaie de fonctionner d'ailleurs un peu comme ça dans mon équipe actuellement ensuite ce dont j'ai le plus besoin comme parlementaire c'est des données et des partenaires et là on retombe sur les débats sur la science et sur les acteurs de la démocratie pluraliste sur alors d

'abord prolonger ce qu 'a dit miquel l 'attaque est globale contre tous les corps intermédiaires contre toutes les sources d 'expertise indépendante et contre tous les pouvoirs suppression des césars et des césaires en France attaque sur les subventions des oenj au niveau européen remise en cause des agences aller de plus en plus vers une science 100 % finalisée à partir des questions posées par les entreprises et par les acteurs économiques il ya un mouvement d 'ensemble qui est parfaitement pensé et qui vise à étouffer dans l 'oeuf toute capacité à contester les choix optimisés rationnels en termes de profit ou de performance qui sont proposés par ce combo entre les grandes puissances et grandes multinationales internationales qu 'on soit dans le domaine de l 'agrochimie ou dans le domaine du numérique et la majorité des appareils d 'état nationaux et européens donc ça il faut réagir donc l 'obsession des socialistes ça doit être de se battre contre tout ce qui affaiblit les corps intermédiaires et les civiles organisées individuelles collectives et institutionnalisées et pour prendre un exemple de désaccord que j 'ai avec les arbitrages finaux sur le projet socialiste qui n 'a pas grand chose avec notre sujet c 'est le 100 % sécu c 'est à l 'assassinat du monde mutualiste organisé par les technocrates de la sécurité sociale de ce parti qui est un scandale et qui affaiblit encore une taille majeure dans la société qui est le mouvement mutualiste je referme cette parenthèse ensuite on a besoin de sciences indépendantes et moi une méfiance c 'est dans le texte sur le statut juridique de l 'agence des produits chimiques européens on a introduit la notion de risque émergent on a donné la possibilité aux ONG et aux citoyens et aux chercheurs indépendants de verser dans les bases de données européennes les résultats de leurs études pour qu 'ils soient disponibles pour tout le monde et on a doté les agences de sécurité sanitaire européenne de la science supplémentaire pour répondre à des défis qu 'elles avaient identifiés et derrière la science fondamentale il y a tout le continent de la science réglementaire donc les méthodologies les méthodes d 'analyse les méthodes d 'évaluation qui permettent de passer des données scientifiques à la recommandation ou à l 'analyse de risque pour les politiques et je vous le dis plus de 90 % de la science disponible est écarté des corpus pris en compte par les agences parce que cette science n 'est pas normée suffisamment établie en termes de publication ou sous assurance qualité et conforme aux lignes directrices de l 'OCDE ce qui est en soi un problème majeur et puis je termine moi j 'ai besoin des ONG je travaille main dans la main avec les ONG je vois aussi les autres mais je fais des coalitions je fais des coalitions de cause dans le respect de l 'indépendance des uns et des autres pour voir si on partage des choses et si on peut essayer de tirer dans la même direction pour opposer ce qu 'on peut opposer à la puissance des lobbies et ce qui était dit sur les assureurs me fait marrer parce que je suis en train de monter au niveau européen et national une coalition sur l 'Exposome donc 20 % de vos problèmes de santé c 'est le génome 80 % c 'est l 'Exposome votre vie et je suis allé chercher les mutualistes parce que eux ils avaient aussi au -delà de leur engagement citoyen un rationnel économique à redévelopper les politiques de santé et de prévention pardon et je pense d 'ailleurs que la question de la prévention et de la santé est un levier puis dernier mot encadrer l 'argent encadrer l 'argent en politique encadrer l 'argent dans le lobbying encadrer l 'argent à Bruxelles faire une transparence totale on attaquait les ONG ils n 'ont jamais accepté qu 'il y ait le moins de travail du parlement sur d 'où venait l 'argent des lobbies comment ils étaient mobilisés et financés et comment ils dépensaient leur Donc on a un enjeu de rétablissement des conditions équitables d 'une vie démocratique pluraliste et équilibrée avec un risque de mouvement autoritaire d 'affaiblissement des contre -pouvoirs et de renforcement des puissances

Alexane Rioux : financières. Merci beaucoup Christophe. Merci beaucoup Christophe. C 'est éclairant et alors très rapidement avant d 'ouvrir pour quelques questions à la salle puisque on va être pressé un peu par le temps je voulais juste revenir avec toi Nicolas et presque limite aussi en mode conclusion le Le clore des cônes c 'est un peu on va regarder en arrière pour pour préparer l 'avenir aussi avec tout ce qu 'on s 'est dit là aujourd 'hui autour autour de ce sujet et avec du coup le recul que toi tu as sur le sujet clore des cônes comment est ce que t 'analyse finalement le rapport entre entre la science et la politique la science et la décision et aussi qu 'est ce qu 'il faut améliorer dans ce

rapport là en termes de dialogue en termes de transparence en termes d'écoute en termes de compréhension peut être en très rapide histoire qu'on puisse avoir quelques questions de la salle mais voilà

je pense que pas mal de choses ont été dites de ce point de vue là n'étant pas parlementaire n'étant pas aussi expert je reconnait très bien volontiers que je partage vraiment ce qui a été dit non je pense qu'il y a un domaine sur lequel je crois qu'on n'a pas parlé et dans le cas du clore des cônes c'est un cas d'école de ce point de vue là aussi c'est l'arsenal judiciaire parce qu'en réalité si on est à ce point démuni à la fois sur la compréhension sur la connaissance et ça ça a été très bien dit on est aussi démuni sur le fait de pénaliser les crimes contre l'environnement il y a des problèmes sur les délais de prescription dans le cas du clore des cônes c'est ce qui est à l'oeuvre aujourd'hui aujourd'hui on pourrait poursuivre les personnes ils ont reconnu leur implication ils disent dans toute l'instruction qui a été menée je dis encore une fois qu'elle est remarquable elle débouche sur un non lieu parce que l'arsenal judiciaire parce que le code pénal ne permet pas de les poursuivre si ils étaient poursuivis s'ils étaient frappés par les amendes qu'ils doivent avoir parfois par les peines de prison qu'ils ont qu'ils méritent et bien peut-être qu'ils réfléchiraient à deux fois avant de se lancer dans la défense de choses dont on sait dans 10 ans dans 15 ans qu'elles seront dans lesquelles montreront toutes leurs dangers donc il y a aussi un point à regarder c'est de voir à quel point il est difficile de reconnaître le préjudice d'empoisonnement qu'il est difficile de reconnaître ça a un terme que j'ai découvert en me penchant sur le dossier le préjudice d'anxiété en Guadeloupe en Martinique il y a ce préjudice d'anxiété qui est reconnu dans le code pénal mais très mal très très compliqué à démontrer mais qui montre que le fait d'être simplement résident dans ces territoires vous vous crée cette anxiété de tomber malade parce que vous ne savez pas si l'eau que vous buvez n'est pas contaminée que les aliments que vous mangez tout ce qui est aujourd'hui dans la terre la salade les tubercules tout ce qui est produit dans tout le croissant bananier donc là où j'habite vous avez une notification de la direction de l'agriculture et la forêt qui vous dit ne cultivez pas en plein en plein seul parce que vous allez vous empoisonner mais vous êtes livré un peu à vous même n'importe qui peut et vous ne savez pas aujourd'hui la traçabilité n'est pas suffisamment forte donc là encore une fois si on veut pouvoir invoquer la responsabilité de ceux qui ont commis ces crimes là et ceux qui continuent à le faire vivre parce qu'ils continuent à avoir des qui sont dangereuses il faut un arsenal pénal qui soit suffisamment dissuasif et qui fasse comprendre le lobby bon vous pouvez toujours faire votre votre votre action mais derrière quand vous serez pris par la patrouille ça se passera mal et la réalité d'aujourd'hui c'est qu'ils se disent de toute façon d'ici à ce qu'on prouve ce qu'on a fait entre temps les profits on les aura accumulés entre temps on aura trouvé le produit de substitution qui ira et qui va reprojeter encore pour 20 ou 25 ans l'impunité dont on bénéficie notre rôle quand nous aurons à nous pencher sur ces questions de code pénal et je sais que les parlementaires le font régulièrement quand on remet sur le métier ces questions là et bien il faut un arsenal judiciaire un arsenal pénal suffisamment dissuasif pour éviter l'impunité je termine juste ce mot est terrible non lieu quand vous quand vous voyez toutes les conséquences économiques sanitaires tout ce qui a pu avoir et qui fait qu'aujourd'hui nos territoires sont malades de cet empoisonnement là c'est de vous dire quand on en la justice de votre pays vous dit on a bien vu qu'il y a des responsables on a bien vu qu'il y a eu des défaillances au niveau plus haut niveau de l'état au niveau ministériel au niveau administratif non lieu ça n'a pas eu lieu un empoisonnement sans coupable sans responsable mais par contre avec des milliers des dizaines de milliers de victimes voilà ce qu'on se doit avoir en permanence en tête merci

Alexane Rioux : alors est ce qu'il y a quelques questions dans la salle ok j'envoie deux trois quatre encore ou pas 5 Allez, c'est parti. Je vais le faire en Nulselve. Ici, du coup. Vous ? Oui ? Enfin, toi.

Voilà, moi, avec tout ce que j'entends, je me demande si on n'aurait pas trop joué aux apprentis

sorciers. Et on continue. En fait, on crée, et après, on crée quelque chose pour atténuer ce qu'on a créé. Je sais pas où on va, en fait. Il y a un moment où on peut pas dire non à la technologie non plus, à tout ce que nous, on peut comprendre de la nature, parce qu'en fait, c'est la nature qui valide ce qu'on fait. Tout ça, ça montre l'intelligence de la nature et qu'on est confronté à quelque chose d'extrêmement complexe. Donc voilà, nous, on est rien du tout. On fait que constater. Donc il faut savoir qu'il faut être un peu humble, et en même temps, on essaye de... de vivre tous et de... Malheureusement, ce que la nature, elle faisait... Je sors un peu du truc, mais ce que la nature faisait avant de nous supprimer par des guerres, ça a toujours existé, parce que tant que l'homme existe, il y aura toujours des guerres, les maladies ou les choses comme ça, en fait, nous, on est en train de le faire. On fait la même chose que ce qu'aurait fait la nature, mais de façon inhumaine. Voilà.

Merci beaucoup. Juste derrière, en... Voilà. Oui, moi, j'ai un petit témoignage au niveau des pressions des scientifiques, et notamment les scientifiques qui travaillent, notamment sur les pesticides. Sous Sarkozy, ils ont vraiment trinqué. Il y avait des appels téléphoniques de bailleurs qui disaient, attention, on vous surveille. Enfin, ils le disaient pas comme ça, mais ça mettait ça. Il y a eu aussi carrément une organisation de l'État pour aller regarder dans les labos, faire des audits... Comment dire ? Des audits financiers. Mais on a eu, par exemple, dans l'équipe de Jean-Marc Beaumatin, qui est un spécialiste, expert pour l'Anceste, il a eu, par exemple, deux fois la même année, des contrôles financiers. Donc il y a des pressions comme ça qu'on met sur les scientifiques pour, en gros, qu'ils aient plus envie de travailler dans le domaine. Moi-même, j'ai eu un contrat avec des entreprises privées où vraiment, maintenant, c'est de la prédation totale. C'est -à-dire qu'on... Enfin, on travaille pour eux. Et enfin, si on récupère rien, ils s'en foutent. Et même, à la limite, ils cherchent à nous faire payer. Donc c'est de pire en pire. Et le fait que l'Etat... Il y a un retour sur les financements. Par exemple, pour le CNRS, on nous a donné de l'argent et on l'a repris derrière. On nous met dans des positions qui sont plus possibles pour qu'on puisse travailler correctement. De même que tout ce qui est maladie, les conditions de travail, la médecine du travail, tout ça, c'est vraiment... Ça se dilate petit à petit, mais c'est plein de petites choses qui font qu'on n'arrive plus à travailler dans de bonnes conditions au niveau scientifique. Et ça, je trouve ça très, très grave. Parce que petit à petit, là, cette année, par exemple, au CNRS, c'est la première fois qu'un chercheur a choisi de ne pas avoir le statut de fonctionnaire. Il y a des choses comme ça où c'est... Enfin, voilà, si on n'est pas fonctionnaire, on peut être très... Enfin, on n'est plus indépendants, pour moi. Donc, voilà, il y a tout un tas de choses où je suis très, très inquiète pour l'avenir. Et je trouve que ce qu'on ne compte pas, c'est le coût de la Sécu, enfin, le coût de la santé dans les produits qu'on balance partout et à chaque fois, il faudrait qu'il y ait un coût économique à long terme sur les choses qu'on estime le coût pour la collectivité, pour la Sécu, des saloperies qu'on envoie dans la nature. Voilà, c'est tout.

Alexane Rioux : Merci beaucoup. Est-ce que c'est possible pour tout le monde ? C'était super intéressant et était un témoignage très utile. Je répondrai tout à l'heure aussi. Est-ce que c'est possible de faire un plus court ? Merci. Aucun

souci. Merci beaucoup. Moi, j'ai une question sur notre modèle agricole qui est aujourd'hui largement subventionné et orienté par ces subventions publiques. Et donc, du coup, c'est surtout une question pour le sénateur, monsieur Weber, et le député européen, monsieur Clergeau, sur comment, d'après vous, qu'est-ce que serait la meilleure méthode pour garantir la transparence sur les acteurs du coup qui influencent l'attribution de ces aides et sur leurs bénéficiaires pour pouvoir s'assurer que l'argent public finance réellement l'intérêt général plutôt que les intérêts des lobbies sur ces filières. Merci beaucoup.

Alexane Rioux : Il y avait des mains par ici. J'avais trois mains de ce côté-là aussi.

Bonjour, je m'appelle Amélie, j'ai 50 ans. J'ai eu deux cancers du sein à 43 et 48 ans. Et je me suis mise à écrire, parce qu'Octobre rose, vous savez, c'est en fait, tout le monde survit. Bon, donc je me suis dit, moi, pas. C'est pas juste. Et alors, derrière ce récit, il y a quoi ? Il y a effectivement des lobbies, des lobbies pharmaceutiques, derrière chaque association de patients, derrière chaque formation de patients partenaires à l'université, dans toutes les institutions publiques, en fait, les lobbies, il y a des lobbies qui sont infiltrés, qui se gardent bien, effectivement, de parler des causes environnementales qui sont effectivement, aujourd'hui, on le sait, aussi responsables d'une partie de ces cancers. Et donc, voilà, moi, j'écris avec, notamment, un directeur en oncologie du CNRS. Donc, je suis supervisée, même si, à la base, je suis RH. Et effectivement, en tant que lanceuse d'alerte, je peux confirmer que tous les journalistes qui m'approchent, en fait, me demandent si c'est pas trop risqué. Et comme je me suis fait virer au premier cancer, que j'ai divorcé et que, bon, en termes de... de survie, mon taux est quand même pas très élevé, j'ai pas grand-chose à perdre, mais je crois qu'en fait, il faut arrêter à Octobre-Rose et il faut demander un réel audit, en fait, de tout cet écosystème qui est complètement perverti. D'ailleurs, j'ai écrit à Claire Toury sur le sujet pour lui proposer aussi, parce qu'il s'agit pas de dénoncer, il s'agit aussi de proposer des solutions, mais en fait, il y a beaucoup d'argent qui circule. Et monter une fondation pour récupérer cet argent et le reverser à des ONG, le reverser au service public et, notamment, à la recherche, parce qu'on a des chercheurs qui sont d'une qualité exceptionnelle, en fait, ce serait quand même un sujet qu'il faudrait aborder. Et donc ma question, c'était quand est-ce qu'on se voit pour vous parler ?

Alexane Rioux : Merci beaucoup pour ton témoignage et pour ta question aussi.

Bonjour. Je m'appelle François. Je me demandais... Ce qui me gêne dans la présentation qu'on vient de voir, je suis absolument d'accord avec tout ce qui a été dit, sauf un détail. C'est le fait de mettre l'acétamine pris de la chlore des cônes au même niveau que les nouveaux OGM. Ce qui me gêne, c'est qu'on mette une techno entière en équivalence à des poisons reconnus et validés. Les nouvelles technologies génomiques, parce que c'est le terme et des OGM, c'est exactement les mêmes techniques que les vaccins ARN ou la thérapie génique. Si l'Inrae est, demain, développée un NTG qui n'est pas un nouveau OGM, parce que c'est pas des... Enfin, passons. Si l'Inrae est développée à un NTG, elle le mettait gratuitement à disposition des agriculteurs, après en avoir testé l'innocuité naturelle, enfin, dans la nature. Est-ce qu'on devrait continuer à le mettre compte ? Parce que c'est des NTG. Voilà. Et ce qui me pose ce souci, c'est en réaction une discussion qu'on a eue très brève avec Alexia, ce matin, c'est la relation à la science. Quand on met une technologie entière au même niveau que des poisons, on raconte quelque chose de la science et des gens qui travaillent à développer cette technologie. Ce n'est pas une critique profonde, ce que je suis en train de dire. Je suis en train de parler du formel, de la façon dont on présente des choses. Et là, elle est importante.

Alexane Rioux : Merci beaucoup. Il y a deux dernières questions ici, une dernière ici, et après, c'est fini tôt.

Bonjour. On sait très bien qu'il y a un problème de l'accord d'écran... ça a été utilisé par les béquets qui possèdent les terres agricoles en Guadeloupe, en Martinique. Donc on sait qu'ils sont les donneurs d'ordre avec l'appui de la FNSEA. Donc il y a bien eu des non-lieux, mais est-ce qu'on peut espérer dans le futur qu'on condamnera ces personnes-là qui sont très bien nommées, au même titre que le sénateur Montpard qui essaye de nous imposer des pesticides de canstérigènes ? Donc non-lieux actuellement, mais jusqu'à quand ?

Alors moi je vais prendre le contre-pied total de ce qui a été discuté. Sur deux qualités, premier je suis agronome et pour le coup j'ai travaillé pendant longtemps pour les sociétés qui ont été indiquées

par Christophe. Et la citamipride je l'ai développé quand il était encore listé en France et possible sur pratiquement toutes les grandes cultures, c'est donc une molécule que je connais bien. Et par rapport à tout ça, je voudrais rassurer Rémi sur un aspect. Je suis à peu près contre toutes les positions qui sortent de FNE et elles me servent énormément dans mon métier de tous les jours comme garde-fou contre mes patrons qui sont ces grands méchants lobbies. Donc le lobby que vous faites, il nous sert à nous en interne. Et il y a beaucoup de gens de gauche avec une sensibilité environnementale, notamment sur la R & D, qui travaillent pour maintenir des solutions mais maintenir les bonnes. Parce que pour le coup c'est vrai qu'on a parfois un petit peu le choix entre des solutions qui ont plus d'impact et moins d'impact. Et donc soyez assurés que votre travail, quand il est mis en œuvre, même si je... Comme je le dis, je ne suis pas sûr que dans le titre il y avait science, vérité et lobby, il n'y a pas toujours toute la vérité dans la manière dont vous portez les messages. Il n'y a pas toujours toute la vérité dans la manière dont ma profession, mes employeurs portent les messages. Et je me mets à la place de Michael et de Christophe qui doivent faire le tri entre les deux, ce n'est pas toujours facile. Mais voilà le point que je voulais dire. Le monde n'est pas tout pourri et derrière une cloradécone, il y a plein de molécules sur lesquelles le système a fonctionné. Et donc il faut aussi qu'on tienne compte de ça. Et par rapport à ce que disait Michael sur la remise en cause de l'Ancestr, en interne dans les sociétés, il y a un très fort soutien pour les agences indépendantes qui travaillent les dossiers sur lesquels... qu'on a nous préparé.

Alexane Rioux : Merci beaucoup. Feriel devant et après c'est fini. Désolée c'est un peu brutal.

Merci Feriel Goulamoussen, délégué national à l'Université de territoire auprès d'Alexanne. Et j'ai piloté jusqu'à quelques mois un gros projet de recherche nationale sur les villes durables. Donc la question des lobbies, etc. des pressions, je les ai bien connues. Moi j'ai peut-être au-delà des questions, peut-être trois propositions, peut-être deux, peut-être trois. Ça va dépendre de comment je vais raconter mon affaire. Moi j'aime bien être un peu taquin. À aucun moment j'ai entendu le mot université ou très peu. Moi j'engagerais bien nos deux parlementaires qui sont là d'aller voir dans les collectivités territoriales pour regarder comment les universités et les collectivités travaillent quand elles y arrivent pour éclairer un certain nombre de décisions et quel est le poids qu'on accorde aux universités pour justement faire en sorte que les bonnes décisions soient prises à l'échelle locale, notamment autour des questions d'aménagement, d'environnement, etc. Ça c'est à mon avis le premier élément qui est essentiel. Le deuxième, si on considère que le consensus scientifique est une action démocratique parce qu'on finance tous nos organismes nationaux de recherche, nos universités, nos agences, tous ces opérateurs, alors pourquoi est-ce qu'on ne mettra pas en œuvre un dispositif qui viserait à rendre la parole scientifique pour aller au-delà, un moratoire scientifique ? Aucune décision, aucune décision, aucune loi ne peut être promulguée, ne peut être mise en œuvre parce que le consensus scientifique indique qu'il existe un risque avéré pour les populations, pour la nature, pour la planète. Et à mon avis, là je pense qu'on réfléchira deux fois avant de... Alors on a des risques, ne plus financer les universités, ne plus financer le CNRS, etc. Mais à mon avis, d'inscrire ça quelque part, je ne sais où, je ne suis pas juriste, mais à mon avis, le moratoire scientifique qui viserait à dire « aucune décision ne peut être prise si le consensus scientifique indique qu'il existe un risque », à mon avis c'est un levier qui pourrait être actionné.

Alexane Rioux : Merci Feriel. Je ne sais pas, peut-être que parmi vous, quelqu'un veut prendre la parole en premier, veut se lancer ? Oui, et en même temps fait la conclusion, c'est ça. Tant qu'on ne vire pas, on peut rester là, mais je sens qu'on va se servir.

Oui, peut-être juste quelques éléments de recherche. Moi je voudrais d'abord dire que par nature, je ne suis pas un de ceux qui rejette la recherche et la science. On en a besoin et on voit bien que le monde tel qu'il évolue aujourd'hui, nécessite de plus en plus sans doute la recherche et qu'elle

accompagne en quelque sorte aussi l'adaptation. On parle beaucoup d'adaptation au changement climatique. Le changement climatique est un fait et il faudra aussi que la science contribue à la réflexion. Mais elle le fait parfois dans le débat sur un autre sujet que je connais bien, celui sur l'impact sur les forêts où les scientifiques en France n'ont pas du tout la même approche que les scientifiques du reste de l'Europe. Elle le fait par un débat et surtout, il me semble que parfois, la recherche scientifique a jeté une espèce de trouble et que ce trouble -là amène à nous interroger, à s'interroger sur les choix scientifiques et sur l'impact réel sur la santé humaine. Et avec ça, on ne peut pas transiger. La deuxième chose, juste quelques éléments. Oui, on a un peu joué aux apprentis sorciers, c'est une évidence. On est parfois allé sans doute trop loin. Oui, il y a des pressions. Nous, on a eu une conférence de presse avec mes collaborateurs que je remercie. J'ai quand même eu un collaborateur qui, par le sénateur LR, qui ne voulait pas que nous fassions cette conférence de presse, a pris le collaborateur au col barre et a jeté dehors physiquement. C'est une agression physique par un parlementaire sur un collaborateur parce que juste, il avait contribué à ce travail. Et Christophe a raison. C'est aussi de souligner à nos côtés tous ces gens, tous ces collaborateurs que nous avons qui font un travail formidable en permanence et dans des conditions qui sont parfois des conditions difficiles parce qu'ils n'ont pas toujours les moyens nécessaires au regard de ce que nous demande aussi la société aujourd'hui. Ça, c'est inacceptable. Et les pressions, même personnelles, on a de plus en plus en tant que parlementaire des menaces sur les réseaux sociaux. Forcément, je suis un peu exposé avec le monde agricole qui me menace physiquement et qui est prêt à s'en prendre à mes biens. C'est une réalité et qui est... Tout à l'heure, tu avais raison Rémi. Aujourd'hui, un certain nombre de responsables ferment les yeux sur ce genre de choses. Ça, c'est inacceptable. Il y a aussi, ça, c'est à prendre en compte, je crois, puisque je parlais de santé humaine, de plus en plus les doutes, on parle du cancer du sein, mais regardez, vous l'entendez comme moi, la multiplicité des cancers du pancréas, la multiplicité des cancers du foie qui sont quand même de plus en plus liés à ces substances là et qui ne vont pas disparaître. Ce que tu dis sur le chlorexer de l'econ, on l'aura demain sur l'acétamipride. Quand on voit les quantités d'acétamipride présentes dans l'eau en France alors même qu'elle n'est pas utilisée et qui augmente chaque année parce que c'est une molécule créée de rien, d'autres molécules, mais qui n'est pas assimilable, intensifiée par la nature, sauf à des délais que tu as décrits tout à l'heure, ça veut dire que l'on va continuer à avoir une eau qui va avoir des doses d'acétamipride. Et quand on demande même à l'Anceste ce qu'elle compte faire quand l'eau sera impropre, la réponse, elle était simple. Il n'y a pas de solution aujourd'hui pour traiter l'eau quand il y a de l'acétamipride. On va augmenter les niveaux d'acceptabilité de l'acétamipride dans l'eau, par exemple. Et donc si un jour on en vient à dire précisément, très précisément, aujourd'hui, il y a des doutes qui sont exprimées, mais quand on arrive à dire très précisément que cette substance a un impact sur la santé humaine, que ferons-nous ? Quelle sera notre attitude ? Quelles seront les responsabilités ? Bon, alors je finirai parce qu'on pourrait continuer comme ça pendant des heures. La question qu'on doit se poser c'est qu'est-ce qu'on peut faire ? Nous on essaie de faire notre job en tant que parlementaire, on n'est pas majoritaire, ni au Sénat, ni à l'Europe. Peut-être qu'on le sera à la Sommet nationale, je le souhaite, je l'espère, et on va se battre pour collectivement. Mais je pense que chacun est aujourd'hui devenu un résistant. Nous devons résister, nous devons dénoncer, relayer la parole scientifique, nous devons nous mobiliser, relayer, y compris sur les réseaux sociaux. C'est tout ce travail -là, les pétitions qui aient effectivement un impact, c'est cela. Je pense qu'on doit être engagé et résister pour que la santé humaine ne soit jamais prise en défaut sur ces sujets -là à l'avenir.

Alexane Rioux : Merci beaucoup, Mickaël. Je vais me permettre juste de... Là on va devoir vraiment... Voilà, on va se faire engueuler. Pour compléter ce que tu viens de dire et aussi parler de l'action des socialistes, que ce soit au Parlement européen et au Parlement Sénat assemblé en France, alors même que le gouvernement ne suit pas sa trajectoire sur une loi de programmation recherche qui visait à augmenter les crédits de la recherche depuis des années, Les socialistes, qui

ont été le groupe à l'Assemblée et au Sénat, ont déposé les amendements qui demandaient la plus grosse augmentation budgétaire pour l'enseignement sup et la recherche. Ça, je pense qu'il faut que ce soit su, qu'on se le dise, qu'on en parle et qu'on continue. Aujourd'hui, les gens qui défendent l'université, tant par les ferriels, les organismes de recherche, les gens qui défendent l'indépendance scientifique dans notre pays, c'est nous. Donc, il faut qu'on en soit fiers. Je vous remercie.

Et juste, vous proposez de venir demain à 14h. Et, Alexane a une autre pub à faire. Demain à 14h, il y a une table ronde sur santé, réparer, c'est bien, prévenir, c'est mieux, où on rediscutera de toutes ces questions de santé, environnement, d'Exposome, avec des représentants de l'INSEAM, de France Nature Environnement et d'autres, et du MUTUALIST aussi.

Alexane Rioux : Et à 9h30, on parlera des faits et on se poserait la question pourquoi les faits ne suffisent-ils plus ? Et on aura des chercheurs et des députés aussi. Enfin, bref, voilà, je vous invite à venir aussi. Merci.